

**Arrêté du 8 septembre 2025**

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés au sein de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ouvert au titre de l'année 2025**

**Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,**

Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2025 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 18 août 2025 fixant les conditions d'organisation du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés au sein de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ouvert au titre de l'année 2025,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Mourad DERBAK, attaché d'administration de l'État hors classe, est désigné président de la commission de sélection du recrutement ouvert par l'arrêté du 18 août susvisé.

**Article 2**

Monsieur Franck EYHERAGUIBEL, attaché d'administration hors classe, est désigné vice-président de ce même recrutement.

**Article 3**

Sont désignés membres de la commission de sélection :

Mme Aurélie PALVAIR, attachée d'administration de l'État ;

Mme Mélanie COULON, secrétaire administrative de classe supérieure.

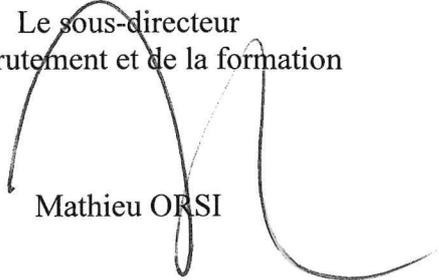
## Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 septembre 2025.

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur  
du recrutement et de la formation



Mathieu ORSI